



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Autoroutes et routes

Question écrite n° 14981

Texte de la question

M Xavier Dugoin attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux, sur les problèmes liés à la sécurité routière. En effet, si l'on envisage à juste titre de sensibiliser à nouveau les conducteurs (permis à points, contrôle technique des véhicules), les constructeurs (publicité sur la vitesse, feux antibrouillard arrière) et d'accroître les crédits d'équipement de la police urbaine et de la gendarmerie nationale, rarement l'on souleve le problème de l'éclairage des voies. Or c'est la nuit que se produisent près de la moitié des accidents mortels, pour un trafic quatre fois moindre. L'alcoolisme et la fatigue ont leur part de responsabilité mais, si l'on considère qu'à la seule lueur des phares l'automobiliste perd 70 p 100 de son acuité visuelle, nous devons nous poser des questions en matière d'éclairage routier. Il ne s'agit pas d'éclairer toutes les voies - comme cela existe dans certains pays - mais de mettre l'accent sur l'éclairage des ceintures peri-urbaines, des bretelles et échangeurs d'autoroute et des points noirs en rase campagne (carrefours), sachant qu'un éclairage ponctuel permet également de rompre avec la monotonie anesthésiante des routes la nuit. Aussi, compte tenu de ce qui précède, il lui demande quelles sont les mesures envisageables et réalisables à court terme pour améliorer l'éclairage des voies et chaussées.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est incontestable que le risque d'accidents est plus grand et la gravité de ces accidents plus importante la nuit que le jour. Cependant, le manque de visibilité n'est pas la seule cause de cette insécurité accrue. L'augmentation des vitesses pratiquées et la fatigue des conducteurs sont à l'origine d'une part importante des accidents de nuit. En ce qui concerne les voiries de rase campagne, des études extrêmement sérieuses ont mis en évidence que l'éclairage n'apportait pas de gain significatif de sécurité. C'est pourquoi il n'existe pas à l'heure actuelle de programme d'extension dans ce domaine. Seuls des sites dangereux responsables d'une proportion anormalement élevée d'accidents de nuit peuvent justifier l'installation d'un éclairage. Par contre, l'éclairage général des autoroutes et voies rapides est prévu dès lors que le trafic moyen y dépasse 50 000 véhicules par jour. De tels seuils ne sont pratiquement atteints qu'aux abords des grandes agglomérations. Cependant, la forte croissance du trafic constatée ces dernières années peut accélérer l'échéance à laquelle certains projets pourraient être pris en considération.

Données clés

Auteur : [M. Dugoin Xavier](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14981

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : transports routiers et fluviaux

Ministère attributaire : transports routiers et fluviaux

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2897